



#7

Juillet 2021

## LA LETTRE FRANCE RELANCE

### DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous adresser cette **septième** « **Lettre France Relance dans les Hauts-de-Seine** », qui met en lumière quelques échéances majeures d'actualité du plan de relance.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

**Yoann BLAIS**

Sous-préfet, en charge du développement économique et de l'emploi

#### LE CHIFFRE DE LA QUINZAINE

# 35

- C'est le nombre de dossiers déposés par les collectivités territoriales pour l'**appel à projets « Fonds transformation numérique », dans son volet territorial (ITN 7)**. Le guichet pour les Hauts-de-Seine était ouvert jusqu'au 09/07/2021.

→ **Lien** : Site de la [Préfecture des Hauts-de-Seine](#).

#### LES ANNONCES SUR LE PLAN DE RELANCE

- **Les appels à projets consacrés aux secteurs industriels** ont été prolongés jusqu'au 7 septembre 2021. Les candidatures doivent être déposées sur la plateforme de la BPIFrance.

- **Le fonds de soutien aux investissements et d'accompagnement (i), le fonds de soutien aux investissements du secteur nucléaire (ii) et l'appel à projet (re)localisation (iii)**, sont destinés à aider les entreprises industrielles à moderniser et améliorer leur chaîne de valeur. L'objectif du dispositif est de permettre à des entreprises industrielles de toutes tailles d'obtenir des subventions pour leurs **projets d'investissement et de modernisation** d'une valeur d'au moins 200 000 euros pour les secteurs aéronautique et automobile et d'au moins 1 million d'euros pour les autres secteurs.

- Au total, le plan de relance mobilise ainsi près de 25 milliards d'euros en faveur de l'industrie, sur la période 2020-2022, autour de quatre axes : décarboner, (re)localiser, moderniser et innover.

→ **Lien** : Site du [Ministère de l'Economie, des finances et de la Relance](#).

Pour les collectivités :

**AAP « Développer les continuités cyclables » – DRIEAT IDF**

- L'appel à projet vise à soutenir financièrement les maîtres d'ouvrages dans les **projets de réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés ou de résorption de discontinuités d'itinéraires**.
- Il s'agit notamment de projets permettant la pérennisation des pistes cyclables provisoires mises en place à l'occasion de la crise sanitaire pour offrir une alternative aux transports en commun en cas de restriction de l'usage de ces derniers. Les projets doivent s'inscrire dans une politique territoriale de mobilité et cyclable préalablement définie.
- L'aide demandée et accordée ne pourra être inférieure à **1 million d'euros**.
- La date de relèvement est fixée au **15/09/2021**. Des compléments pourront être apportés à la demande des services instructeurs jusqu'au 29 octobre inclus.

→ **Lien** : Site de la [DRIEAT](#).

Pour les entreprises :

**Programme d'investissements d'avenir (PIA)**

**AMI « CORAM » – BPIfrance**

- L'appel à manifestation d'intérêt concerne la **filière automobile**, dans le cadre du 4<sup>ème</sup> Programme d'investissements d'avenir (PIA). Il vise à **soutenir l'innovation pour accélérer la transformation écologique de la filière**. Le développement de ces projets permet de limiter leur impact sur l'environnement en faveur de la transition écologique.
- L'objectif est de cibler les **stratégies d'accélération par des projets de recherche et développement** (hydrogène, digitalisation et décarbonation des mobilités, électronique, intelligence artificielle, recyclage et réutilisation des matériaux).
- Le montant de l'aide octroyée peut aller jusqu'à 50 % du coût total du projet pour les petites entreprises.
- La date de clôture est le **31/08/2021 à 12h**.

→ **Lien** : Site de la [BPIfrance](#).